



## Indemnisation assurance voiture suite vol

Par **rkia**, le **20/11/2014** à **17:03**

Bonjour,

Ma voiture a été volé 9 mois après son acquisition, je suis assurée contre le vol.  
Mon assurance (Massif) a fait évaluer ma voiture par un expert qui l'a estimé à 2800€.  
Mais l'assurance me dit que j'aurai un remboursement de 2000€.  
Quel recours je peux avoir?

cDT?

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **18:32**

Bonsoir,

Petite prime=grosse franchise.

Vous avez souscrit un contrat comportant une franchise de 800 euros.

L'assureur retient donc ce montant de franchise, jusqu'au jour où le responsable du vol sera connu et retrouvé.